

Rentrée scolaire 2022-2023

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Journées d'inscription :

Mercredi 6 juillet : 9h-17h

Vendredi 8 juillet : 14h-18h

Lundi 11 juillet : 9h-17h

Les dossiers seront remplis sur place avec les personnels du lycée.

En cas de difficulté, le dossier d'inscription peut être - sur demande - envoyé par la poste puis rapporté au lycée ou renvoyé par la poste.

Les documents sont disponibles sur : <https://www.terresdelyonne.com/lycee-professionnel-de-champs-sur-yonne>

Vous avez la possibilité de les préremplir et de les apporter lors de l'inscription sur site.

Liste des documents nécessaires aux inscriptions :

3 photos d'identité	Assurance scolaire
Autorisation de prélèvement mensuel SEPA	Exeat ou certificat de fin de scolarité
RIB	Documents justifiant des situations particulières PAP / PPS / Notification MDPH / Gevasco
Fiche infirmerie / médicale d'urgence	
Carnet de santé (pages de vaccination)	Adhésion et cotisation aux associations <i>(le cas échéant)</i>
Coupon-réponse pour la bourse	Dossier de demande de bourse <i>(le cas échéant)</i>

LA SCOLARITÉ EN PRATIQUE

Transport

Les formalités concernant les transports sont du domaine exclusif des familles.

Les démarches doivent être faites le plus rapidement possible.

Vos interlocuteurs :

- Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, service transport Leo : Tél 03.86.42.77.17 sur le site : vivacite.fr (si vous dépendez de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois).
- Conseil Régional BFC, service transport Mobigo : Tél 03.80.44.40.50 sur le site : www.bourgognefranchecomte.fr/transports-scolaires (si vous ne dépendez pas de la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois).

Hébergement - Restauration

Les périodes de stage font l'objet d'un abattement. Les remises ne sont possibles qu'au-delà de 15 jours d'absence sur certificat médical. Les changements de régime ne sont possibles qu'au terme du trimestre sur demande écrite. Les tarifs sont fixés par le Conseil régional.

- Demi-pension sur 5 jours : 585.00€ pour l'année
- Demi-pension sur 4 jours : 498.00€ pour l'année

- Pension / internat : 1600.00€

Frais de scolarité : somme couvrant la carte de cantine, les frais postaux, un quota de 100 copies personnelles (*Montant compris entre 10€ et 16€ selon la classe*).

Associations lycéennes

Deux associations fonctionnent sur le lycée. Une adhésion de 15€ pour l'une ou de 25€ pour les deux permet aux élèves d'accéder aux activités sportives et culturelles (cinéma, théâtre, sorties divers, licences sportives...)

Ouverture du lycée au public pendant les vacances d'été

Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h :

- du vendredi 8 juillet au vendredi 22 juillet 2022
- du vendredi 26 août au mercredi 31 août 2022

Rentrée des classes

CAPA première année, secondes SAPAT et Conseil-Vente : jeudi 1 septembre 2022 à 8h15.

CAPA deuxième année, premières et terminales : vendredi 2 septembre 2022 à 8h15.

Les précisions seront publiées avant la rentrée sur :

- Le site du lycée : <https://www.terresdelyonne.com/lycee-professionnel-de-champs-sur-yonne>
- L'ENT : <https://lpa-champs-sur-yonne.eclat-bfc.fr/>
- Au téléphone à compter du 22 d'août 2022 : 03 86 53 69 09.